



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHÉZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHÉZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 32 - Rénovation de l'école Dürer - Validation du programme de travaux et de l'enveloppe prévisionnelle - Approbation de l'avant-projet détaillé - Demandes de subventions

Rénovation de l'école Dürer
Validation du programme de travaux et de l'enveloppe
prévisionnelle
Approbation de l'avant-projet détaillé
Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

I - Le contexte

Le groupe scolaire Dürer et la crèche ont été construits au début des années 80. Ce groupe scolaire implanté dans la ZAC de Planoise accueille de façon constante environ 220 élèves pour 11 classes en primaire et 120 élèves pour 5 classes en maternelle.

Ses locaux n'offrent plus aux élèves comme aux enseignants des conditions de travail correctes (infiltrations d'eau, manque d'isolation thermique et phonique, difficulté d'accès des PMR).

Le Conseil Municipal du 10 juillet 2014 a approuvé le lancement de sa rénovation.

Les travaux envisagés sur cet équipement portent à la fois sur le domaine fonctionnel (réaménagement des espaces intérieurs, amélioration de l'acoustique, accès aux PMR) mais aussi intègrent des performances énergétiques (BBC réhabilitation) dans les prestations à réaliser (réfection des toitures et des menuiseries, travaux d'isolation et de chauffage) dans le but d'améliorer le confort des usagers et de réduire le coût de fonctionnement de cet ouvrage.

Une première tranche comprenant la réfection de l'étanchéité des toits de l'école primaire et de l'école maternelle a été réalisée en 2013 pour un coût de 211 000 € TTC.

Ces travaux ont permis de stopper seulement les infiltrations sur une partie du toit, sans remédier aux autres désordres rappelés plus haut.

II - Le programme de travaux

En 2012 la décision a été prise de fermer la crèche et de redonner cet espace à l'école pour élaborer un programme de rénovation globale des classes.

En 2013-2015 le programme est élaboré en s'appuyant sur le schéma directeur des écoles. L'école Dürer compte 12 classes élémentaires et 4 classes maternelles : la prospective scolaire confirme la nécessité de préserver cette école dans ce secteur de Planoise, l'école doit pouvoir accueillir jusqu'à 13 classes en élémentaires et 5 en maternelles.

Le comité de pilotage du 23 mars 2016 a proposé un nouveau programme consolidé, avec un phasage des travaux envisagé sur 3 années scolaires (2017-2018 à 2019-2020), et une délocalisation de 4 classes durant cette période.

Le nouveau programme intègre :

1 - des éléments techniques non prévus en 2013 :

- mise en conformité des installations électriques,
- mise en place d'une ventilation,
- travaux de rénovation sur l'ensemble du groupe scolaire (sols et murs).

2 - des éléments fonctionnels :

- un aménagement des locaux de l'ancienne crèche permettant de répondre à l'évolution des besoins : classe passerelle ou espace scolaire maternel ou espace périscolaire
- la création d'une salle de classe en élémentaire par cloisonnement
- le déplacement du cloisonnement de l'office du restaurant scolaire
- la redistribution de certains locaux entraîne un désamiantage des sols.

III - Estimation des travaux et plan de financement prévisionnel

Au stade de l'avant-projet définitif le montant prévisionnel de l'opération est arrêté à la somme de 4 958 251 € TTC, soit 4 131 876 € HT. Les dépenses seront imputées sur la ligne 23.213.2313.0012003.33000.

Pour sa réalisation, une subvention du Ministère de l'Intérieur a été attribuée au titre de la réserve parlementaire 2014 de Mme la Députée ROMAGNAN. D'autres demandes de subventions seront déposées prochainement au titre de cette opération.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	1 239 563 €
- Etat (réserve parlementaire)	18 000 €
- Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>3 700 688 €</u>
Total TTC	4 958 251 €

Par ailleurs, l'Etat sera sollicité au titre du Fonds de soutien à l'investissement local 2017, ainsi que l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du programme EFFILOGIS.

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOU n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,

Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

